

quels pays y participeraient. Donc, par l'annonce qu'il a faite hier, il sonde le terrain pour voir si tous les pays seraient disposés à y assister. Un des principaux problèmes, dont le chef de l'opposition est au courant, j'en suis sûr, est que l'Union soviétique a déclaré, il y a deux jours, qu'elle n'était pas en faveur de la tenue d'une conférence du type de la conférence de Genève. Il conviendra, j'en suis certain, que si l'Union soviétique restait à l'écart, son absence des délibérations serait fort remarquée.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Pourrais-je demander au ministre si le secrétaire général s'est entretenu avec lui ou avec un représentant du gouvernement canadien de l'opportunité de convoquer une conférence de ce genre et si le gouvernement canadien a signifié au secrétaire général l'empressement du Canada non seulement à prendre part à cette conférence mais également à l'encourager?

L'hon. M. Sharp: Comme la Chambre se le rappelle, même avant que le secrétaire général n'ait parlé d'en prendre lui-même l'initiative, j'ai déclaré ici que notre ambassadeur aux Nations Unies rencontrait le secrétaire général pour étudier une idée que nous avions eue, à savoir que même si on ne pouvait convoquer une conférence, il pourrait être utile qu'il envoie un représentant sur place. Nous sommes encore en train d'examiner cette proposition avec lui, mais je tiens à assurer au député que, dans une certaine mesure, nous sommes allés au-devant des événements en abordant la question avec le secrétaire général et, bien entendu, nous lui avons indiqué que nous nous ferions un plaisir d'assister à cette conférence si nous y étions invités.

L'hon. M. Stanfield: Comme le premier ministre de la Grande-Bretagne a aussi, au nom du gouvernement britannique, insisté sur l'importance d'une telle conférence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou son ministère ont-ils discuté avec le gouvernement britannique des intentions du premier ministre de la Grande-Bretagne et envisagé une action concertée des deux pays?

L'hon. M. Sharp: Comme le Canada et le Royaume-Uni sont tout à fait d'accord sur l'opportunité de tenir une conférence, nous ne nous sommes pas arrêtés à cette question. Le plus grand problème qui se pose au monde, c'est que certains pourraient bien refuser d'y assister. Ainsi, nous nous enquêrons auprès du gouvernement soviétique de ses intentions. Sont-elles toujours les mêmes dont il nous a fait part il y a un ou deux jours ou ce pays est-il prêt à réexaminer sa position?

LA CONSOMMATION

L'ONTARIO MEDICAL ASSOCIATION ET LA HAUSSE DES HONORAIRES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations à propos de la décision de l'Ontario Medical Association d'augmenter ses honoraires de 4½ p. 100 en moyenne? Étant donné que les honoraires de médecin ont été augmentés de 10 p. 100 en avril 1969, je demande au ministre s'il s'agit d'une décision unilatérale ou si elle est le résultat de discussions avec la Commission des prix et des revenus? En outre, le ministre ou son ministère ont-ils eu des entretiens avec le corps médical au sujet de cette hausse d'honoraires?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Il y a quelque temps, l'Association médicale canadienne a fait une déclaration exhortant les associations provinciales à ne pas augmenter leurs honoraires en 1970. Pendant la conférence nationale sur la stabilité des prix et puis pendant la conférence fédérale-provinciale, les gouvernements provinciaux sont convenus de faire tout en leur pouvoir pour interdire une hausse des honoraires de médecin en 1970. Donc, toute augmentation d'honoraires en Ontario est faite sans l'approbation du gouvernement fédéral ni celle de la Commission des prix et des revenus. Je pense que cette dernière entrera en rapport avec le gouvernement de l'Ontario afin de veiller à ce qu'aucune augmentation n'ait lieu dans ce domaine.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Comme cette décision a été prise unilatéralement et semble être en violation de l'article (ag) de l'accord conclu lors de la conférence sur la stabilité des prix, puis-je demander au ministre quelles mesures seront prises par le gouvernement pour empêcher qu'il soit donné suite à cette augmentation ou tout au moins qu'elle soit suspendue jusqu'à ce que des discussions aient lieu avec le corps médical en Ontario?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je pense qu'une telle action, comme le député le sait relève uniquement de la juridiction de la province de l'Ontario, et, comme je l'ai dit il y a un instant, la Commission des prix et des revenus envisage des entretiens avec les représentants provinciaux afin de tenter d'éviter ces augmentations. On aurait pensé que les médecins de l'Ontario se seraient montrés plus sensibles aux problèmes inflationnistes du pays et de la nécessité pour eux comme pour les autres de stabiliser leurs tarifs.